

**BÂTIMENTS AGRICOLES** | Les récompenses du Grand prix départemental de la construction, de l'aménagement et de l'architecture durable ont été décernés.

# Quand la ferme fait peau neuve !

Et le gagnant est : le Gaec de la Petite Autane à Saint-Léger-les-Mélèzes. Au Grand prix départemental de la construction, de l'aménagement et de l'architecture durable, le hangar agricole de la famille Michel est donc le lauréat de l'édition 2022 du Conseil architecture, urbanisme, environnement (CAUE 05). Le bâti agricole a été incorporé dans le grand prix depuis peu de temps, rejoignant les autres catégories – bâtiments publics, bâtiments d'activités, habitats individuel et collectif... en construction neuve comme en réhabilitation. Une décision logique sans nul doute du CAUE et de sa collectivité de tutelle, le Département, car le bâti agricole est largement implanté et visible dans le paysage haut-alpin. Trois dossiers de candidature avaient été retenus. Le lauréat consiste en la construction de deux hangars accueillant 50 vaches laitières, stabulation et salle de traite. La toiture a été, en outre, louée à un exploitant solaire qui a installé des panneaux photovoltaïques ; ainsi, le prix récompense-t-il une réussite architecturale, une implantation dans le paysage et une efficacité énergétique. Sept prix ont été décernés par le jury composé de professionnels de



Le bâti agricole a été incorporé au Grand prix du CAUE. Sept prix ont été décernés par le jury composé de professionnels de l'architecture et de la construction. Le hangar agricole de la famille Michel a été distingué lors de cette édition.

l'architecture et de la construction, auxquels s'est ajouté un prix attribué par les lecteurs de notre confrère *Le Dauphiné Libéré*.

### « On ne touchera pas aux terres agricoles ! »

Avant la proclamation des résultats, deux tables rondes ont mobilisé l'attention de la nombreuse assistance sur la sobriété et la rénovation énergétique ainsi que le photovoltaïque. Concernant le premier thème, il est d'autant plus d'actualité avec la guerre en Ukraine et sa conséquence immédiate, le défaut de gaz russe. Corollaire de la sobriété, l'efficacité a été au cœur des échanges. Car la consommation ne peut baisser sans une per-

formance accrue des bâtiments, des matériaux utilisés. Faut-il rénover, restaurer ou démolir et reconstruire ? À cette question majeure, la réponse tient pour bonne partie dans la prise en compte des usages réservés au bâtimentaire. Nicolas Chabrand, président de la fédération du BTP haut-alpin a précisé : « On peut mieux décarbonner dans le second cas ».

Ce n'est pas par hasard que le bâti agricole a été incorporé dans le Grand prix du CAUE 05. « Les bâtiments agricoles ont un impact dans nos paysages », a-t-il été notamment entendu. Une réflexion commune entre la chambre d'agriculture et le CAUE a été initiée, dont nous présenterons la teneur dans

une prochaine parution de notre titre. Le monde agricole entre par ailleurs de plain-pied dans la deuxième thématique du photovoltaïque. Des milliers de mètres carrés de toitures sont d'ores et déjà couverts de panneaux qui participent aux sources d'énergie renouvelable. Un challenge s'impose désormais aux agriculteurs, qui vise à préserver les paysages tout en développant l'agriculture. Avec un impératif, celui de « ne pas vampiriser les sols » ; Jean-Marie Bernard, président du conseil départemental, a assuré : « On ne touchera pas aux terres agricoles ! » dans le cadre de la Société d'économie mixte Énergie que le Département envisage de créer.

Propos qui entre dans le cadre de la conférence qui se tiendra le 11 octobre sur le thème d'actualité « l'objectif du Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 : quels enjeux pour les Hautes-Alpes ? » D'évidence, le monde agricole est au cœur de ce sujet. Le gouvernement, lui, décline déjà une politique sur « l'agrivoltaïsme ». Dans ce terme, il est aisé de discerner que l'agriculture sera à la fois concernée par la mise en œuvre [galopante ?] de nouvelles sources renouvelables tout en préservant le potentiel des terres agricoles. Il y a dans l'hexagone 67 millions de bouches à nourrir ! ■

Maurice Fortoul

## Pour soutenir les agriculteurs haut-alpins

on est là.

Rénovation des cabanes pastorales, aide à l'installation des agriculteurs, achats de produits locaux pour la restauration scolaire, renouvellement des vergers... Le Département apporte des réponses concrètes à une filière essentielle pour les Hautes-Alpes.

